



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2026

*Approuvé lors de la séance du 20 mars 2026*

<b>Date de convocation : 21/01/2026</b>	<b>Quorum : 10 / 11</b>
<b>Date de publication : 27/01/2026</b>	<b>Nombre de suffrages exprimés : 10</b>

**Présents :**

Mme BIENFAIT Isabelle, M. BOUDY Jacques, Mme BOULY Julie, Mme BOUVIER Stéphanie, M. BRUNO François, M. GONTHIER Germain, M. KRAMER Benjamin, M. LABARBE Pascal, M. NUZILLAT Nicolas, M. SIMON William.

**Absente :** Mme DESPAX Virginie

**Excusé(e)(s) :** Néant

**Pouvoirs :** Néant

La séance est ouverte à 19H15

**- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 15/12/2025 :** à l'unanimité

**- Élection du secrétaire de séance :** Monsieur Germain GONTHIER, à l'unanimité

## **- DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2026**

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Jusqu'à l'adoption du budget (...), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement suivantes, dans la limite de :

**Chapitre 21 : 11 275,00 euros** (Budget 2025 : 45 100,00 euros =>  $\frac{1}{4}$  = 11 275,00 euros )

Qui seront affectés notamment aux dépenses suivantes :

c/2131 Travaux de réhabilitation de la Maison du Prainet

c/2157 Tonnelle (délibération 2025-27)

## **- RÉHABILITATION MAISON DU PRAINET**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Commune de Jugy est officiellement propriétaire de la maison sise au 365 route Saint Germain, parcelle B 507, suite à la procédure d'abandon, puis déclaration d'utilité publique par le préfet de Saône-et-Loire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, et enfin ordonnance d'expropriation inscrite au tribunal judiciaire de Mâcon en date 26 mai 2025.

Après affichage et notification dans les délais légaux, la Commune a reçu un certificat de non-pourvoi en date du 19 décembre 2025, qui a permis de prendre pleine possession des lieux.

Après nettoyage des abords par l'agent communal, des devis ont été réalisés pour la réfection de la toiture, qui sont à l'étude actuellement.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Germain GONTHIER signale que les colonnes de tri des points d'apport volontaire emballages sont pleines et demande quand elles seront retirées, la collecte des bacs jaunes ayant été mise en œuvre.

=> Une relance par mail a été faite au service déchets de la Communauté de Communes en ce sens : les colonnes de tri doivent être retirées incessamment sous peu.

## **INFOS DIVERSES :**

- **Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

15° La Commune n'a pas préempté lors des ventes de :

M. FLATOT Cédric et Mme BOUDRON Gisèle à M. RIBEIRO, parcelles B 669, 670, 671 et 675, au 176 rue des Cours Guenache.

- **Vœux 2026 :**

Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur présence et leur investissement pour l'accueil des habitants à l'occasion de la cérémonie des vœux le 18 janvier dernier.

Une carte de remerciement adressée au Conseil pour le colis des anciens est lue.

Séance levée à 20h00

### **Liste des délibérations :**

**D2026-01 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2026**

Le président de séance

Pascal LABARBE

Le secrétaire de séance :

Germain GONTHIER